Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 033-213302375-20241213-D33_2024-DE

MAIRIE
DE
LÉOGEATS

30 Route de Sansot

33210 LÉOGEATS

Téléphone : 05.56.76.63.49
Télécopie : 05.56.76.64.95
Courriel : contact@leogeats.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2024

Nbre de Conseillers :	
➢ en exercice :	14
➢ présents :	12
➢ votants :	14
▪ pour :	14
▪ contre :	0
▪ abst. :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LÉOGEATS, dûment convoqué le 09 décembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur PUJOL Cédric, Maire.

Présents : MMES. MM. PUJOL. DUBOIS. PRAT. LARRIEU. BIDEAU. RICARD. LATESTÈRE. JOSEPH. GREGOIRE. VELASCO CAMACHO. MARMIER. BRUCHET.

Procurations : M. GASTINE à MME VELASCO CAMACHO ; MME PUTCRABEY à M. BIDEAU.

Excusés :

Secrétaire de séance : MME. VELASCO CAMACHO.

Délibération n° 33 du 13 décembre 2024.

OBJET : Cimetière : tarif des concessions funéraires au 1er janvier 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser le tarif des concessions funéraires.
Il précise que le tarif n'a pas été actualisé depuis 2010.
Monsieur le Maire rappelle les catégories de concessions créées.
Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-13 ;
Vu la délibération en date du 23 mai 2003 déterminant les catégories de concessions pouvant être concédées ;
Vu la délibération en date du 11 décembre 2009 portant sur les catégories de concessions pouvant être concédées ;
Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des terrains concédés et cases de columbarium à compter du 1er janvier 2025 :

Terrains concédés :

- Concessions temporaires de 15 ans (limitée à 2,20 m²) : 96 € le mètre carré ;
- Concessions trentenaires : 192 € le mètre carré ;
- Concession cinquantenaires : 288 € le mètre carré ;

Columbarium :

- Concessions temporaires de 15 ans : 350 € par alvéole cinéraire ;
- Concessions trentenaires : 600 € par alvéole cinéraire ;
- Concession cinquantenaires : 900 € par alvéole cinéraire ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 033-213302375-20241213-D33_2024-DE

Caveau communal d'attente :

- Mise à disposition gracieuse pour une durée de 6 mois, sous réserve d'emplacement disponible ;
- Prolongation de la durée pour une période maximale de 6 mois non renouvelable : 120 € ;

Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,

C. PUJOL

MAIRIE DE LEOGEATS 33 (Gironde)

La Secrétaire,

N. VELASCO CAMACHO